

## Programme détaillé de formation

Le statut de l'élu et les pouvoirs de police du maire

Mercredi 16 décembre 2020, Sorèze

Public : Maires, Adjointes et conseillers municipaux. Durée : 3 heures

Prérequis : Aucun

### Formateur

Christophe RIGAUD BONNET, Directeur réglementation, état civil et élections, à la mairie de Carcassonne

### Objectifs de la formation

À l'issue de cette formation, les participants seront capables :

- D'identifier les conditions matérielles d'exercice d'un mandat, les éléments fondamentaux du régime indemnitaire, de la protection sociale et du droit à la formation des élus.
- D'identifier l'étendue, les conditions et les limitations des pouvoirs de police du Maire
- De distinguer les pouvoirs de police générale permettant au maire de mener ses missions de sécurité, tranquillité et salubrité publiques.

### Programme

#### Module 1 : Le statut de l'élu : 14h-16h

- La compatibilité du mandat local avec l'activité professionnelle
- La déclaration de patrimoine et d'intérêts
- Les conditions financières et fiscales de l'exercice du mandat
- Le droit à la formation
- La protection juridique

#### Module 2 : Les pouvoirs de police du maire : 16h-17h

- Le domaine de la sécurité, de la sûreté, de l'ordre public (risques majeurs, ruines, manifestations, circulation et stationnement, animaux errants, hospitalisation d'office).

- Le domaine de la salubrité publique (l'hygiène publique, opérations funéraires, débits de boissons et activité commerciale ambulante).
- Le maire et les manifestations sur sa commune

#### Moyens pédagogiques

- Support de cours papier
- La formation est composée de phases de présentation théorique et de phases d'exposition de retours d'expérience et de partage de bonnes pratiques avec une analyse interactive des expériences vécues par les participants

#### Moyens techniques : Salle équipée

Moyens d'encadrement : La formation sera assurée par Christophe RIGAUD BONNET, Directeur réglementation, état civil et élections, à la mairie de Carcassonne.

#### Documents remis en fin d'action de formation

- Support de cours papier
- L'attestation de fin de formation certifiée par l'Association des Maires et des Elus locaux du Tarn